Modalités d'inscription
Séjours Printemps – Été 2020
En Location

Pour ces séjours (ouverts à tous les publics), il n'y a pas de conditions de ressources, néanmoins, vous devez joindre la copie de votre bulletin de salaire de décembre 2019. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au **30 avril 2020.**

Nos tarifs sont valables que durant la période d'inscription indiquée sur notre site, et, selon les disponibilités. L'assurance annulation est à votre charge. Nous **vous conseillons** de souscrire une assurance annulation en y ajoutant 4,5% du montant TTC (avec un minimum de 15 euros).

Votre séjour doit être **réglé intégralement** lors votre inscription, et, avant la date de début (possibilité de payer en deux chèques à plus d'un mois du départ). Il vous appartient de respecter le délai pour l'envoi de votre dossier accompagné des **pièces suivantes (pour gagner du temps, vous pouvez l'adresser directement au gestionnaire)** :

- Fiche d'adhésion signée et le chèque d'adhésion
- Fiche de Réservation dûment remplie, et, comportant un numéro de téléphone mobile
- Votre règlement par chèque ou par virement sur le compte de l'APASSI, ou ANCV (**15 euros de frais de gestion**) à plus de 30 jours du départ
- Fiche de renseignements
- Fiche modalités d'inscription dûment signée
- Copie de la pièce d'identité du réservataire et des enfants le cas échéant.

Votre réservation sera définitive à réception de votre règlement et du dossier complet, aucun séjour ne pourra être réservé pour tout adhérent ayant un compte non soldé.

Seuls les dossiers complets seront acceptés dans la limite des places disponibles. **Les demandes incomplètes seront retournées 10 jours après réception**.

Votre règlement et votre dossier doit nous parvenir au plus tard **5 jours après notre accord par email**. Il est strictement interdit de rétrocéder nos séjours sans notre accord. Tous changements de noms ou transfert de la réservation à une tierce personne ne peut se faire sans notre approbation au préalable. L'inscription sera définitive qu'après acceptation et notre accord préalable par email. En cas de surréservation, nous vous proposerons une autre destination, et, en cas de refus de votre part, nous vous rembourserons la somme versée sous huitaine.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un séjour l'APASSI retiendra les pourcentages de dédits ci-après :

De l'acceptation Jusqu'à 45 jours avant le début du séjour	: **50 %**
De 44 à 21 jours avant le début du séjour	: **75 %**
Moins de 21 jours avant le début du séjour	: **100 %**

Un bon de séjour vous sera adressé par courrier électronique 10 jours avant le début du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs figurant sur le site de l'APASSI ainsi que des conditions et des modalités d'inscription spécifiées ci-dessus.

Date : **« lu et approuvé » / Signature :**

Nom : .....

Prénom : .....

N° Adhérent : .....

Association pour la Promotion des Activités Sportives et Socioculturelles Interministérielle
Cité Administrative - Immeuble Préfecture - Boulevard de France 91 01 0 EVRY
SIRET : 502 352 834 000 1 9 - ☎: 09 70 40 70 27 - 🖷: 0826 38 78 60
Courriel : contact@apassi.fr - Site internet : **www.apassi.fr**